

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 106

17 janvier 2006

SOMMAIRE

3 A Consulting S.A., Luxembourg	5057	General Company S.A., Luxembourg	5068
3 A Consulting S.A., Luxembourg	5058	Hendradon Holding S.A., Luxembourg	5084
Active Consulting for Technical Equipment, S.à r.l., Bridel	5086	Holding Papermill International S.A., Luxem- bourg	5050
Afin (Holding) S.A., Luxembourg	5064	Holding Papermill International S.A., Luxem- bourg	5050
Afin (Holding) S.A., Luxembourg	5064	Holding Papermill International S.A., Luxem- bourg	5050
Afin (Holding) S.A., Luxembourg	5064	Igia Consult S.A., Bertrange	5058
Agrovergers S.A., Luxembourg	5063	Igia Consult S.A., Bertrange	5058
Arcelor International Export S.A., Luxembourg ..	5082	Imperial Estates S.A., Luxembourg	5070
Arcelor RPS, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	5080	Investitori Associati II S.A., Luxembourg	5049
CEDOBAR 2, S.à r.l., Luxembourg	5071	Kalifa S.A., Luxembourg	5073
CEDOBAR 2, S.à r.l., Luxembourg	5072	LB Luxembourg Two, S.à r.l., Luxembourg	5043
CEDOBAR 3, S.à r.l., Luxembourg	5073	LSF Japan Hotel Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	5082
CEDOBAR 3, S.à r.l., Luxembourg	5074	Mephisto S.A.	5058
Chotebor Holdings, S.à r.l., Luxembourg	5064	Milla Holding S.A., Luxembourg	5069
Chotebor Holdings, S.à r.l., Luxembourg	5067	N.G.I. T.V. International, S.à r.l., Luxembourg ...	5061
Cisco Systems Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.	5059	Natexis-Cape S.A., Luxembourg	5075
Citi FCP S.A., Luxembourg	5043	Natexis-Cape S.A., Luxembourg	5079
Compagnie Financière d'Alembert S.A.H., Luxem- bourg	5071	Olrac Holding S.A., Luxembourg	5051
Compagnie Financière Terria S.A., Luxembourg ..	5071	Olrac Holding S.A., Luxembourg	5052
CPI Capital Partners Financing, S.à r.l., Luxem- bourg	5080	Piemme International S.A., Luxembourg	5080
Cranbourne Investments, S.à r.l., Luxembourg ...	5085	S.A. Paul Zanzen (Succursale de Luxembourg), Winrange	5042
Cursomedia Participations S.A., Luxembourg ...	5052	Société d'Alimentation, Anciennement Edmond Muller, S.à r.l., Strassen	5081
Cursomedia Participations S.A., Luxembourg ...	5056	Spanish Security Services I, S.à r.l., Luxembourg .	5069
Curzon Capital Partners II, S.à r.l., Luxembourg ..	5059	Stormont Investments LLP, S.à r.l., Luxembourg	5086
Curzon Capital Partners II, S.à r.l., Luxembourg ..	5061	Summer Investments, S.à r.l., Luxembourg	5070
Dealinvest Holding S.A., Luxembourg	5075	T.D.I., Tyres Distribution International S.A., Weis- wampach	5042
Deepinvest S.A., Luxembourg	5074	Tamaco European S.A., Luxembourg	5068
DIA Tritonco 2 (Luxembourg) S.A., Luxembourg .	5059	Tamaco European S.A., Luxembourg	5069
Domus Mercurii Investments, S.à r.l., Luxem- bourg	5070	U.F.F. (Union Fiduciaire et Fiscale), S.à r.l., Luxem- bourg	5084
EFFE Luxembourg S.A., Luxembourg	5050	U.F.F. (Union Fiduciaire et Fiscale), S.à r.l., Luxem- bourg	5085
Erikem Luxembourg S.A., Luxembourg	5063	Valura S.A.H., Luxembourg	5083
Eugénie Patri Sébastien («EPS») S.A., Luxem- bourg	5042		
Fondation Faune-Flore, A.s.b.l., Luxembourg	5062		
Gado, S.à r.l., Luxembourg	5051		
General Company S.A., Luxembourg	5067		

T.D.I., TYRES DISTRIBUTION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 112, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 97.893.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 17 mai 2004 que:

1. Monsieur Guy Müller, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen, a été réélu aux fonctions de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 17 mai 2004.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Diekirch, le 2 septembre 2005, réf. DSO-BI00010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(902933.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 9 septembre 2005.

S.A. PAUL ZANZEN (SUCCURSALE DE LUXEMBOURG), Société Anonyme.

Société mère: S.A. PAUL ZANZEN.

Siège social: B-4950 Ovifat (Waimes).

Adresse de la succursale: L-9780 Wincrange, Maison 78.

R. C. Luxembourg B 109.787.

—
Procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration tenu en date du 24 juin 2005 au siège social de la société

Présents: Monsieur Paul Zanzen, administrateur-délégué et président du Conseil d'Administration
Madame Marie-Ange Heinen, administrateur

La société ENTWICKLUNGS- UND BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT OSTBELGIENS, en abrégé OSTBELGIENINVEST, représentée par Mme Karin Meskens.

Ce jour, le Conseil d'Administration, réuni, prend la décision d'établir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg.

La succursale prendra la dénomination sociale S.A. PAUL ZANZEN (SUCCURSALE DE LUXEMBOURG).

Elle aura pour objet:

- l'entreprise de zinguerie et de couvertures métalliques de construction,
- l'entreprise de couvertures non métalliques de construction,
- l'entreprise de travaux d'étanchéité et de revêtement de constructions par asphaltage et bitumage.

La succursale sera établie Maison 78, 9780 Wincrange.

La gestion de la succursale sera assurée par Monsieur Paul Zanzen, administrateur-délégué de la société, demeurant au 1, rue des Barras, B-4950 Ovifat, qui aura les pouvoirs d'engager la succursale par sa signature seule.

Ovifat, le 24 juin 2005.

P. Zanzen / M.-A. Heinen / OSTBELGIENINVEST
Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur
- / - / K. Meskens

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2005, réf. LSO-BG07789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070757.3/578/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2005.

EUGENIE PATRI SEBASTIEN («EPS»), Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 94.049.

—
En date du 19 avril 2004, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société EUGENIE PATRI SEBASTIEN («EPS») du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080470.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

CITI FCP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 28.121.

Monsieur Vernon Barback est à omettre de Conseil d'Administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'Administrateur le 27 avril 2001.

Monsieur Philippe Lespinard est à omettre de Conseil d'Administration. Celui-ci a démissionné de son poste d'Administrateur le 17 mai 2001.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour CITI FCP S.A.

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00377. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080228.3/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

LB LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 110.641.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the seventh day of September.

Before Us, Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated by deed drawn up on 7 September 2005 by the undersigned notary, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The appearer for the above is here represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 7 September 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name LB LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

3.1. The Company's object is to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

3.4. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share capital

5.1. The share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five (EUR 25) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3. All Shares will have equal rights.

5.4. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares

7.1. In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3. In addition, each Shareholder agrees that it will not transfer, pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a Board of Managers (the «Board of Managers»).

8.2. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any one Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any one Manager.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1. The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

12.1. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

13.1. The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2. In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V.- Business year

Art. 14. Business year

14.1. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2. At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares

15.1. The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2. From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.3. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5. Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation

17.1. The liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority of Shareholders.

17.2. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 18. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2005.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l.	500 shares
Total: five hundred shares	500 shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named entity, LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1.- Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Louis G. Elson, Private Equity Investor, born on 25 December 1962 in Georgia (USA), with professional address at Palamon Capital Partners, 56 Conduit Street, London W1S 2BG, United Kingdom;
- Ron E. Bell, Chartered Accountant, born on 11 June 1956 at Worcester, England, with professional address at Palamon Capital Partners, 56 Conduit Street, London W1S 2BG, United Kingdom.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any one Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any one Manager.

2.- The Company shall have its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sept septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée en vertu d'un acte reçu le 7 septembre 2005 par le notaire soussigné, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et en cours d'enregistrement avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

La comparante ci-dessus est représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LB LUXEMBOURG TWO, S.à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

3.1. La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2. Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3. De plus, chaque Associé s'engage à ne pas céder, mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance

8.1. La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2. Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature unique de tout Gérant ou par la signature de toute personne

à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

11.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

12.1. En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2. Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4. Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6. Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

13.1. L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2. En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social

14.1. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3. Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

15.1. Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2. Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3. Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5. Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation

17.1. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés.

17.2. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 18. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l.	500 Parts Sociales
Total: cinq cents Parts Sociales	500 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, LB LUXEMBOURG ONE, S.à r.l., représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Louis G. Elson, Private Equity Investor, né le 25 décembre 1962 en Georgie (Etats-Unis), avec adresse professionnelle au Palamon Capital Partners, 56 Conduit Street, Londres W1S 2BG, Royaume-Uni;
- Ron E. Bell, expert comptable, né le 11 juin 1956 at Worcestor, Angleterre, avec adresse professionnelle au Palamon Capital Partners, 56 Conduit Street, Londres W1S 2BG, Royaume-Uni.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de tout Gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

2.- Le siège social de la Société est établi à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 59, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2005.

J. Elvinger.

(083814.3/211/400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

INVESTITORI ASSOCIATI II S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.325.

La situation comptable au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(080491.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

EFFE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 94.690.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 juin 2005

- La cooptation de Monsieur Vincenzo Polidoro, demeurant via Sulmona, 44 à Chieti (Italie) en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Maurizio Dattillo, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 21 juin 2005.
Certifié sincère et conforme
EFFE LUXEMBOURG S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 21st, 2005

- The cooption of Mr. Vincenzo Polidoro, residing via Sulmona, 44 at Chieti (Italy) as a director in replacement of Mr. Maurizio Dattillo who resigned is ratified. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2009.

Luxembourg, June 21st, 2005.
For true copy
EFFE LUXEMBOURG S.A.
Signature / Signature
Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01099. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080238.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.146.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A.
Signatures

(080977.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.146.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00105, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A.
Signatures

(080975.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 49.146.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING PAPERMILL INTERNATIONAL S.A.
Signatures

(080973.3/655/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2005.

GADO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 100.017.

Changement d'adresse des trois associés:

Dolce Alfonso,
1, Piazza Monumento,
I-20025 Legnano (Milan),
Italie.Dolce Dorotea,
59, via Venegoni,
I-20025 Legnano (Milan),
Italie.Ruella Christiana,
15, via Mozart,
I-20122 Milan,
Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080290.3/581/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

OLRAC HOLDING, Société Anonyme Holding.Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 14.102.

L'an deux mille cinq, le seize septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme OLRAC HOLDING S.A., avec siège social à L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 14.102, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert Elter, alors de résidence à Luxembourg, le 1^{er} septembre 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 239 du 30 octobre 1976. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 27 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 883 du 23 novembre 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Francine Moniot, employée privée, demeurant à F-Lexy.

L'assemblée désigne comme scrutateur et secrétaire Madame Anne Christine Mathieu, comptable, demeurant à B-Habbay-la-Neuve.

Le bureau ainsi constitué, Mademoiselle la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Changement de la durée de la société.

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société ayant été constituée pour une durée de trente ans (30) à partir du jour de la constitution, l'assemblée décide de conférer à la société désormais une durée illimitée.

*Deuxième résolution*A la suite de cette modification, l'article 1^{er} alinéa 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:«**Art. 1^{er}. (alinéa 2).** Cette société aura son siège à Luxembourg. La durée de la société est illimitée».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ledits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Moniot, A. C. Mathieu, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 20 septembre 2005, vol. 469, fol. 52, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 septembre 2005.

A. Lentz.

(085058.3/221/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

OLRAC HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 14.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 septembre 2005.

A. Lentz.

(085061.3/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

CURSOMEDIA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 110.610.

STATUTES

In the year two thousand five, on the eighth September.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. CURSORA COMMERCIAL LTD., a company duly organized in accordance with the Laws of Anguilla, British West Indies and with registered office at Spencer House, The Valley, Anguilla, British West Indies and registered number IBC 2043794

here represented by Mrs Sabine Perrier, by virtue of a proxy given in Vaduz, on August 24th, 2005.

2. Mrs Sabine Perrier, Corporate Director, with residence address at 5, Chemin du Colombier, 57100 Thionville, France.

Such proxy signed ne varietur by the respective mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a limited company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited company (Société Anonyme) under the name of CURSOMEDIA PARTICIPATIONS S.A.

The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders and to any other place within Luxembourg Town by a resolution of the board of Directors.

If extraordinary events of a political, economic or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the company is the holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg companies or foreign companies and any other form of investment, the acquisition, by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The Company may take interests, by any means, in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in accomplishment of its purposes in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 3. The corporate capital of the company is set at thirty one thousand Euro (EUR 31.000) divided into three hundred and ten (310) shares of stock having a par value of one hundred Euro (EUR 100) each.

Art. 4. The shares shall be bearer or registered shares, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single share or two or more shares.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the Law of August 10th., 1915 on commercial companies, and as modified.

Art. 5. The company shall be managed by a board of Directors composed of at least three members, who need not to be shareholders.

The directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible, they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case such a decision must be ratified by the next general meeting.

Art. 6. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the object of the company.

All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

The board of directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors which may be given by letter, telegram, telefax or telex, being permitted.

In case of urgency, directors may vote by letter, telegram, telefax or telex.

The Board of Directors may hold meetings by tele-conference provided that the Directors can hear and speak to each other and provided also that the majority of the Directors are present in person or by proxy. Any Director attending a meeting of the Board of Directors by tele-conference is deemed to be present. In that case the meeting of the Board of Directors is deemed to be held at the registered office of the Company if one Director is present at the registered office. If no such meeting is held at the registered office, the meeting is deemed to be held at the place where the Chairman or the person replacing him is located. After a tele-conference, the Secretary will prepare the minutes of that meeting and circulate those minutes for approval and signature to the Directors who attended that meeting. The minutes will constitute prima facie evidence of the proceedings and the content of that meeting and shall be distributed by the Chairman to all the Directors following the foregoing approval.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has the casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day to day management and the representation of the company in connection therewith to one or more directors, managers or other officers, they need not be shareholders of the company.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a previous authorisation of the general meeting.

The company is bound by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 7. The company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 8. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty first of December of the same year.

Art. 9. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the fourth Tuesday of June at 4 p.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 10. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders wishing to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Art. 11. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 12. Under the provisions set forth in Article 72-2 of the Law of August 10th., 1915, as modified by the Law of April 24th., 1983, the board of directors is authorised to distribute interim dividends.

Art. 13. The Law of August 10th., 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

1. The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2005.
2. The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2006.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1. CURSORA COMMERCIAL LTD., prenamed, three hundred and nine shares	309
2. Mrs Sabine Perrier, prenamed, one share	1
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares have been paid up to the extent of one hundred percent in cash, so that the sum of thirty one thousand Euro (EUR 31.000) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about two thousand one hundred Euro (EUR 2,100).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
 - Mr Roger Frick, Chartered Accountant, born on 7 August 1962 in Vaduz, Liechtenstein and with professional address at Aeulestrasse 5, FL-9490 Vaduz;
 - Mr Olivier Martin, lawyer, born on 21 October 1963 in Montpellier, France and residing 14C, rue Bour, L-1724 Bereldange;
 - Mrs Sabine Perrier, Corporate Director, born on 22 April 1959 in Thionville, France, residing at 5, Chemin du Colombier, 57100 Thionville, France.
- 3) The following is appointed Auditor:
FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.155, 134, route d'Arlon, B.P. 18, L-8001 Strassen.
- 4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2011.
- 5) The company shall have its registered office in L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
- 6) The board of directors is authorised to appoint a managing director, according to Article 60 of the Law on Commercial Companies.

In faith of which, we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document, the undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French Text, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil deux mille cinq, le huit septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. CURSORA COMMERCIAL LTD., a société dûment établie suivant les Lois d'Anguille, British West Indies, ayant son siège social à Spencer House, The Valley, Anguilla, British West Indies et enregistrée sous le numéro IBC 2043794, ici dûment représentée par Madame Sabine Perrier, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Vaduz, le 24 août 2005.

2. Madame Sabine Perrier, Administrateur de Sociétés, demeurant 5, Chemin du Colombier, F-57100 Thionville.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte, pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de CURSOMEDIA PARTICIPATIONS S.A.

Le siège social est fixé à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision des décisions des associés prise suivant les conditions exigées pour la modification des statuts et dans toute autre endroit de la Commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par l'achat, la souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille. La Société peut s'intéresser, par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant le même objet analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet, selon les dispositions de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en trois cent dix (310) actions de valeur nominale cent euros (EUR 100) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, sauf celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou télex.

Le Conseil d'administration pourra organiser des réunions par téléconférence à condition que les Administrateurs puissent s'entendre et se parler et à condition également que la majorité des Administrateurs soient présents ou représentés par procuration. Tout Administrateur assistant à une réunion du Conseil d'administration par téléconférence sera considéré comme présent. Dans ce cas, la réunion du Conseil d'administration sera considérée comme étant organisée au siège social de la Société si un Administrateur y est présent. Si aucune réunion n'est organisée au siège social, la réunion sera considérée comme organisée à l'adresse où le Président ou son remplaçant est présent. Après une téléconférence, le Secrétaire rédigera le procès-verbal de cette réunion et le distribuera pour approbation et signature des Administrateurs qui ont assisté à cette réunion. Ce procès-verbal constituera une preuve prima facie des procédures et du contenu de ladite réunion. Il sera distribué par le Président à tous les Administrateurs après l'approbation précitée.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Administrateurs sera valablement considérée comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil d'administration valablement convoquée et organisée. Une telle décision pourra être consignée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'entre eux sera signé par un ou plusieurs Administrateurs

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième mardi du mois de juin à 16 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) CURSORA COMMERCIAL LTD., préqualifiée, trois cent neuf actions.	309
2) Madame Sabine Perrier, préqualifiée, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) est la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cent euros (EUR 2.100).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Roger Frick, Expert Comptable, né le 7 août 1962 à Vaduz, Liechtenstein et avec adresse professionnelle à Aeulestrasse 5, FL-9490 Vaduz;
 - Monsieur Olivier Martin, avocat, né le 21 octobre 1963 à Montpellier, France et demeurant 14C, rue Bour, L-1724 Bereldange;
 - Madame Sabine Perrier, Corporate Director, née le 22 avril 1959 à Thionville, France, et demeurant à 5, Chemin du Colombier, 57100 Thionville, France.
- 3) Est appelé à la fonction de commissaire-aux-comptes:
 - FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.155, 134, route d'Arlon, B.P. 18, L-8001 Strassen.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
- 5) Le siège social est fixé à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à élire en son sein, un administrateur délégué, en vertu de l'article 60 de la loi régissant les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Perrier, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 58, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

A. Schwachtgen.

(083489.3/230/282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

CURSOMEDIA PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 110.610.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société

tenu à Luxembourg, le 8 septembre 2005 à 17.30 heures

Résolution unique

Il est résolu de nommer, suivant les dispositions de l'article 6 des statuts de la Société et l'autorisation préalable donnée par l'assemblée constitutive des actionnaires ainsi que l'article 60 de la Loi régissant les sociétés luxembourgeoises, M. Roger Frick, comme administrateur-délégué de la Société, laquelle pourra engager la Société par sa seule signature.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

R. Frick / O. Martin / S. Perrier

Administrateur-Délégué / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, réf. LSO-BI04030. – Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

A. Schwachtgen.

(083490.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2005.

3 A CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.482.

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme 3 A CONSULTING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 84.482, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 5 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations page 18.654 de 2002 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} mardi du mois de septembre à 10 heures au dernier jeudi du mois de juin à 9 heures et pour la première fois en 2005.

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 9 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} mardi du mois de septembre à 10.00 heures au dernier jeudi du mois de juin à 09.00 heures et ce pour la première fois en 2005.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de juin à 9.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Vigneron, S. Wolter-Schieres, A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 juillet 2005, vol. 432, fol. 36, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2005.

H. Hellinckx.

(086907.2/242/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

3 A CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(086910.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

IGIA CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 93.129.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 février 2005

Sont présents:

1. La société de droit anglais MAYA INVEST LTD., avec siège social à Conway House, 7-9 Conway Street, JE2 3NT, Saint-Héliér, Jersey.

2. La société de droit de l'état américain du Maryland, SCOTMARSH FOUNDATION LLC., avec siège social à 21201 Baltimore, Maryland, 254, West Chase Street.

L'Assemblée prend connaissance de la démission de ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. comme commissaire aux comptes.

Est nommée comme commissaire aux comptes pour une période de six ans LUX AUDIT REVISION, S.à r.l.

Procès-verbal rédigé à Bertrange à la date susmentionnée en 5 exemplaires.

Bertrange, le 25 février 2005.

MAYA INVEST LTD. / SCOTMARSH FOUNDATION LLC.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI00973. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080293.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

IGIA CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 93.129.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2005.

Signature.

(080287.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

MEPHISTO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.858.

A l'attention des membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Messieurs,

Par la présente, j'ai le regret de vous présenter ma démission en ma qualité d'Administrateur au sein de la société MEPHISTO S.A. avec effet immédiat.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2005.

S. Zimmer.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01447. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080298.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2005.

CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 186.104.850,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 84.844.

—
EXTRAIT

La société CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., associée unique de la société CISCO SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., a transféré son siège social avec effet au 1^{er} mars 2003 suite à une décision du Conseil de Gérance tenu en date du 18 février 2003 du 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2005.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01526. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080441.3/1005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.622.

—
Par résolution datée du 24 août 2005, les associés de DIA TRITONCO 2 (LUXEMBOURG) S.A. ont nommé Björn Nilsson, demeurant au 1, Markham Street, SW3 3NP London, au poste d'administrateur, avec effet au 24 août 2005 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010, en remplacement de Newton Aguiar, d'administrateur, démissionnaire au 24 août 2005.

En conséquence, au 24 août 2005, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Lars Frankfelt;
- Dominique Robyns;
- Noëlla Antoine;
- Delphine André;
- Björn Nilsson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080465.3/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.746.

—
In the year two thousand and five, on the sixth of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CURZON CAPITAL PARTNERS II, LP, having its registered office in 1 Curzon Street, London W+J 5HD, United Kingdom,

here represented by Miss Laetitia Ambrosi, lawyer, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy established on September 5, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole current partner of CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, incorporated by deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on July 14, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

- That the sole partner has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole partner decides to restate article 10 of the Company's articles of incorporation, which is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 10.** The shares may only be transferred, as applicable on a valuation day (hereafter referred to as «Valuation Day» and being, for the purposes of this clause, the last day that banks are open for business in London of each calendar month), provided that, for the avoidance of doubt, the entering into by the Shareholder of an agreement on a date other than a Valuation Day providing for such transfer to occur on a Valuation Day shall not be in breach of such restriction and provided further that (a) such restriction shall not apply where the Company holds less than four real estate assets directly or indirectly and (b) such restriction shall not apply to any transfer resulting from the enforcement of security by a creditor of the Company or a creditor of the Shareholder in the Company. The Company shall determine and notify to the Shareholder of its equity gains (Aktiengewinn) on any Valuation Day.

Only shareholders that are institutional investors (being investors that are not natural persons) shall be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a share in the Company.

Partnerships shall not be allowed to invest, hold or be the beneficial owner of a share in the Company, unless the Company confirms in writing that it does not object to such participation of a partnership.

There shall be no more than 30 institutional investors (being investors that are not natural persons) investing, holding or being the beneficial owner of a share in the Company at any one time.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le six septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CURZON CAPITAL PARTNERS II, LP, ayant son siège social à 1 Curzon Street, Londres W+J 5HD, Royaume-Uni, ici représentée par Mademoiselle Laetitia Ambrosi, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 septembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 juillet 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 10 des statuts de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«**Art. 10.** Les parts sociales ne pourront être transférées, en l'occurrence au jour de l'évaluation (ci-après dénommé «Jour d'Evaluation» et correspondant, pour les besoins de cet article, au dernier jour d'ouverture des banques londoniennes du mois calendaire) aux seules conditions, dans le souci d'ôter un quelconque doute, que i) la conclusion d'un accord par l'Associé à une date autre qu'un Jour d'Evaluation, prévoyant qu'un tel transfert soit exécuté au Jour d'Evaluation, ne contrevient nullement à une telle restriction et que ii) a) une telle restriction ne s'applique pas aux cas où la Société détient directement ou indirectement moins de quatre biens immobiliers et b) une telle restriction ne s'applique à un quelconque transfert dérivé du recouvrement d'une valeur par un créancier de la Société ou un créancier de l'Associé de la Société. A chaque Jour d'Evaluation, la Société déterminera le bénéfice par part sociale (Aktiengewinn) qui sera communiqué à l'Associé.

Seuls les investisseurs institutionnels (à savoir, des personnes morales) sont autorisés à rejoindre l'actionnariat et donc à procéder à des placements, être détenteurs ou exercer un usufruit sur une part sociale émise par la Société.

Les partenariats n'ont pas qualité à des placements, à être détenteurs ou exercer un usufruit sur une part sociale émise par la Société, sauf confirmation écrite, par la Société, qu'elle ne soulève aucune objection à la participation d'un partenariat.

Le nombre des investisseurs institutionnels (à savoir, des personnes morales) titulaires de placements, détenteurs ou usufruitiers d'une part sociale émise par la Société est, à tout moment, limité à trente.

Les donations-partages au bénéfice de personnes étrangères à l'actionnariat ne sont pas autorisées, sauf accord préalable des membres de l'assemblée générale représentant au moins les trois quarts l'actif social.

Par ailleurs, référence est faite aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

La Société entérine le caractère indivisible de ses parts sociales et ne leur reconnaît qu'un propriétaire unique.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Ambrosi, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 septembre 2005, vol. 432, fol. 97, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(084962.2/242/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(084964.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

N.G.I. T.V. INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. BDR. PARTICIPATIONS, S.à r.l.).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 100.462.

L'an deux mille cinq, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée BDR. PARTICIPATIONS, S.à r.l. (ci-après «la Société»), avec siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 100.462, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 631 du 18 juin 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en N.G.I. T.V. INTERNATIONAL, S.à r.l.
2. Modification subséquente de l'article deux des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.
3. Modification de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et sous réserve le cas échéant de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes, à l'exclusion de toute activité d'opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier:

- La prestation de service, la vente, la gestion de droits et d'ingénierie en vue de la mise en oeuvre de programmes, chaînes et bouquets Télévisuels, ou tous autres services associés tels que la Vidéo On Demand, le Pay Per View, l'extension, le développement technique, l'aménagement de systèmes informatiques, ce pour des réseaux de télécommunications filaires et sans fils comprenant des applications télévisuelles.

- Le marketing, la distribution, la vente, la fabrication, l'importation et l'exportation de toutes sortes de systèmes, d'équipements, de produits, de services, de biens et d'accessoires s'y rapportant.

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets de la société, à tous les objets similaires ou connexes et même à tous objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société ou de ses filiales.

Et en plus et comme conséquence de l'objet social, toutes activités ou opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, financières, ou autres, connexes ou complémentaires, susceptibles de permettre ou de favoriser la réalisation de cet objet social.»

4. Autorisation de cession de parts sociales à un tiers conformément aux dispositions de l'article sept des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les associés ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en N.G.I. T.V. INTERNATIONAL, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à la résolution qui précède, de modifier l'article deux des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de N.G.I. T.V. INTERNATIONAL, S.à r.l.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et sous réserve le cas échéant de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes, à l'exclusion de toute activité d'opérateurs de systèmes informatiques et de réseaux de communication du secteur financier:

- La prestation de service, la vente, la gestion de droits et d'ingénierie en vue de la mise en oeuvre de programmes, chaînes et bouquets Télévisuels, ou tous autres services associés tels que la Vidéo On Demand, le Pay Per View, l'extension, le développement technique, l'aménagement de systèmes informatiques, ce pour des réseaux de télécommunications filaires et sans fils comprenant des applications télévisuelles.

- Le marketing, la distribution, la vente, la fabrication, l'importation et l'exportation de toutes sortes de systèmes, d'équipements, de produits, de services, de biens et d'accessoires s'y rapportant.

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets de la société, à tous les objets similaires ou connexes et même à tous objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société ou de ses filiales.

Et en plus et comme conséquence de l'objet social, toutes activités ou opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, financières, ou autres, connexes ou complémentaires, susceptibles de permettre ou de favoriser la réalisation de cet objet social.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article sept des statuts, d'autoriser la cession de 330 (trois cent trente) parts sociales de la Société, entre la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois NETWORK TECHNOLOGIES PARTICIPATIONS, S.à r.l. (cédant), établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 93.699, et actuellement détentrice de la totalité des 600 (six cents) parts sociales émises, et Monsieur Kabirou Mbodge (cessionnaire), né à Lyon (France) le 25 juin 1964, demeurant à Dakar, 2, place de l'Indépendance (Sénégal).

Estimation - Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Ch. Dostert, A. Thill, F. Hübsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 septembre 2005, vol. 534, fol. 4, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 septembre 2005.

J. Seckler.

(087002.3/231/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

FONDATION FAUNE-FLORE, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 24, rue Munster.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01487, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 9 septembre 2005.

Signature.

(080539.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

ERIKEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 57.389.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 juillet 2005, il a été décidé de changer l'agent domiciliataire et par conséquent de transférer le siège social du 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 12 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2005.

N.P. MacDougall

Director

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01409. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080469.3/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

AGROVERGERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 41.832.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

VILADRO HOLDINGS INC., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), ici représentée par Madame Carine Godfurnon, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration délivrée à Panama, le 2 septembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme AGROVERGERS S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, le 9 novembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 591 du 12 décembre 1002.

Que le capital social de la société s'élève actuellement à deux cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante dollars des Etats-Unis (289.960,- USD), représenté par six cent cinquante-neuf (659) actions d'une valeur nominale de quatre cent quarante dollars des Etats-Unis (440,- USD), entièrement libérées.

Que la société VILADRO HOLDINGS INC. est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite société.

Qu'en tant qu'actionnaire unique de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite société, qui cesse d'exister avec effet à ce jour.

Que l'actionnaire unique déclare que tout le passif de AGROVERGERS S.A. est réglé et que la liquidation de la dite société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux éventuels.

Qu'elle déclare en outre prendre à sa charge tout l'actif et passif connu et inconnu de cette société et qu'elle entreprendra sous sa seule responsabilité tout ce qui est nécessaire pour exécuter son engagement.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

Que les livres et documents sociaux de la société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq années.

Qu'il a été procédé à l'annulation et à la lacération des certificats d'actions au porteur, le tout en présence du notaire instrumentant.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Godfurnon, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 20 septembre 2005, vol. 469, fol. 52, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 septembre 2005.

A. Lentz.

(085053.3/221/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

AFIN (HOLDING) S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.017.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1^{er} juin 2005 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de deux administrateurs du groupe B à savoir Madame Zsuzsanna Albarosa et Madame Francesca Acanfora.

L'Assemblée décide de nommer deux administrateurs du groupe A, à savoir Monsieur Gabriele Albarosa et Monsieur Umberto Albarosa et un administrateur du groupe B, à savoir Monsieur Etienne Gillet. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en 2010.

L'Assemblée prend également acte de la nouvelle adresse de Monsieur Stefano Albarosa, administrateur, demeurant dorénavant Tovis utca 12B à 1022 Budapest (Hongrie).

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080482.3/3842/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

AFIN (HOLDING) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.017.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080529.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

AFIN (HOLDING) S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 70.017.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(080528.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

CHOTEBOR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 109.933.

In the year two thousand and five, on the thirtieth of August.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BACP EUROPE FUND V L.P., a limited partnership registered and existing under the laws of Delaware, established and having its principal office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey (the Sole Shareholder),

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of CHOTEBOR HOLDINGS, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 7, Val Sainte Croix in L-1371 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company has been incorporated on 1 August 2005 pursuant to a deed of Mr Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, which articles of association have been amended for the last time on 24 August 2005 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

The Sole Shareholder is hereby represented by Mr Pieter Theunissen, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on August 30, 2005,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder owns all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment of article 14 of the Company's articles of association.
2. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolution:

Resolution

The Meeting resolves to amend article 14 of the Company's articles of association so that it reads henceforth as follows:

«**Art. 14. Management - Board of Managers.** The Company is administered by one or more A Managers and B Managers, appointed by the General Meeting of the Shareholders which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers. In case of plurality of managers, they constitute a Board of Managers, appointed by the General Meeting of Shareholders. The managers need not be shareholders. The General Meeting of Shareholders may at any time and without cause revoke and replace any of the managers.

The Board of Managers may appoint from among its members a Chairman. It may further appoint a Secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Chairman, if any, will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Managers. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman or by the Secretary. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by the Secretary.

The Board of Managers may delegate part of its powers to one or more of its members.

The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BACP EUROPE FUND V LP, une société anonyme de droit du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, établie et ayant son siège administratif à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4WG, Jersey (l'Associé Unique).

Pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de CHOTEBOR HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (la Société). La Société a été constituée le 1^{er} août 2005

par acte du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, non encore publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, lesquels statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 24 août 2005 selon un acte du notaire Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'Associée Unique est ici représenté par M^e Pieter Theunissen, avocat, ayant une adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 30 août 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire mentionné en haut des présentes, restera attaché au présent acte pour être enregistrée avec l'acte auprès des autorités compétentes.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales du capital de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 14 des statuts de la Société.

2. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 14. Gérance - Conseil de Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants A et Gérants B, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui décide également de leur rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants. En cas de pluralité de gérants, ils forment un Conseil de Gérance nommé par l'Assemblée Générale des Associés. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le ou les gérants.

Le Conseil de Gérance élit un Président parmi ses membres. Il peut désigner un Secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes Assemblée Générale des Associés et toutes réunions du Conseil de Gérance. En son absence, l'Assemblée Générale des Associés, respectivement le Conseil de Gérance choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou, à son défaut, par deux autres membres du Conseil.

Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au lieu, heure et jour indiqués dans la convocation et seront, en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps spécifiés dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par lettre, télécopie, télégramme ou télex un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

Les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Les délibérations du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le Président ou par le Secrétaire. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par le Secrétaire.

Le Conseil de Gérance peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres.

La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg. Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Theunissen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, vol. 149S, fol. 76, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

A. Schwachtgen.

(085103.2/230/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

CHOTEBOR HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 109.933.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1407 du 30 août 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(085104.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2005.

GENERAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 96.528.

L'an deux mille cinq, le trente et un mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GENERAL COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 96.528, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1270 du 29 novembre 2003, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} lundi du mois de juillet à 15 heures au 2^e jeudi du mois de juin à 14 heures et pour la première fois en 2005.

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e jeudi du mois de juin à 14 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} lundi du mois de juillet à 15.00 heures au 2^e jeudi du mois de juin à 14.00 heures et ce pour la première fois en 2005.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^e jeudi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, A. Cinarelli, H. Hellinckx.
Enregistré à Mersch, le 3 juin 2005, vol. 431, fol. 83, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 août 2005.

H. Hellinckx.

(086897.2/242/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

GENERAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 96.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(086899.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

TAMACO EUROPEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 94.762.

L'an deux mille cinq, le trente et un mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TAMACO EUROPEAN S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 94.762, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 919 du 8 septembre 2003, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} mardi du mois de juillet à 14.30 heures au 3^e jeudi du mois de juin à 11 heures et pour la première fois en 2005.

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^e jeudi du mois de juin à 11 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du 1^{er} mardi du mois de juillet à 14.30 heures au 3^e jeudi du mois de juin à 11.00 heures et ce pour la première fois en 2005.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 8 des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 8. premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^e jeudi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, A. Cinarelli, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 3 juin 2005, vol. 431, fol. 83, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(086900.2/242/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

TAMACO EUROPEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 94.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(086901.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

SPANISH SECURITY SERVICES I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 80.475,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 100.158.

RECTIFICATIF

Nombre de parts des deux associés:

NMÀS PRIVATE EQUITY FUND US N°1

Nombre de parts: 1570

NMÀS PRIVATE EQUITY FUND N°2

Nombre de parts: 1649

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080472.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

MILLA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 78.013.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 26 août 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de Madame Sabine Plattner. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2005.

Pour MILLA HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080502.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

IMPERIAL ESTATES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 85.635.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 22 août 2005, il a été résolu ce qui suit:

1. De réélire MM. Per Hellsten et Mikael Holmberg, ainsi que Mme Nadine Gloesener comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.
2. De réélire M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on August 22nd, 2005, it has been resolved the following:

1. To re-elect Messrs Per Hellsten and Mikael Holmberg, as well as Mrs Nadine Gloesener as directors of the board until the next annual general meeting.
2. To re-elect Mr Gilles Wecker as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

M. Holmberg / N. Gloesener / G. Wecker.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01259. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(080489.3/1369/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

SUMMER INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 110.245.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 6 septembre 2005 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 30 août 2005, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société d'EUR 125,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts
COLONY HR ACQUISITIONS, LLC	100
Total	100

Luxembourg, le 6 septembre 2005.

B. Zech / A. Schenkers

Gérant / Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01657. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080480.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

DOMUS MERCURII INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 82.624.

Extraits des décisions de l'associé unique datées du 23 mars 2005

La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.324 avec siège à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie a été nommée gérante pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Paul-François Cierniak. Elle est habilitée à engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour DOMUS MERCURII INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005, réf. LSO-BI00162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080649.3/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE TERRIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 46.567.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 août 2005 à Luxembourg

L'assemblée constate que le mandat de Monsieur Edmond Ries en tant que commissaire aux comptes n'a pas été renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 1999 et que cette personne ne fait plus partie des organes sociaux de la société.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01121. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080485.3/3842/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE D'ALEMBERT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.538.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 24 juin 2005 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir Messieurs Glesener Guy, Tordoor Jacques, Gillet Etienne en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2011.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01122. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080488.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

**CEDOBAR 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GADIO, S.à r.l.).**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 109.022.

In the year two thousand and five, on the seventeenth of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CG DELAWARE MALTA LIMITED, with registered address at 18/2 South Street Valletta VLT 11, Malta, here represented by Mr Herman Boersen, lawyer, with professional address in Luxembourg, 9, rue Schiller, by virtue of a proxy given on August 17, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole current partner of GADIO, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated by deed of the undersigned notary, on June 17, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to amend the Company's name into CEDOBAR 2, S.à r.l. and to amend Article 4 of the Articles of Association as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name CEDOBAR 2, S.à r.l.»

Second resolution

The sole partner decides to appoint the following persons as additional managers of the Company for an undetermined period, each of them being duly authorized to represent the Company by its sole signature:

- Dang Phan, born on March 11, 1961 in Ho-Chi-Minh City, Vietnam, with professional address at 75 East 55th Street, New York, NY 10022 USA;

- Mark Roerink, born on January 9, 1974 in Amsterdam, the Netherlands, with professional address at Herengracht 206-216, 1016 BS Amsterdam, the Netherlands;

- Daniel Felsenthal, born on July 3, 1974 in Hilversum, the Netherlands, with professional address at Herengracht 206-216, 1016 BS Amsterdam, the Netherlands.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CG DELAWARE MALTA LIMITED, avec siège social au 18/2 South Street, Valletta, VLT 11, Malta, ici représentée par Monsieur Herman Boersen, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 9, rue Schiller, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 août 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société GADIO, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 juin 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en CEDOBAR 2, S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La Société aura la dénomination CEDOBAR 2, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants supplémentaires pour une durée indéterminée, chacun d'eux étant autorisé à engager la Société par sa signature individuelle:

- Dang Phan, né le 11 mars 1961 à Ho-Chi-Minh City, Vietnam, avec adresse professionnelle au 75 East 55th Street, New York, NY 10022 USA;

- Mark Roerink, né le 9 janvier 1974 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à Herengracht 206-216, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas;

- Daniel Felsenthal, né le 3 juillet 1974 à Hilversum, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à Herengracht 206-216, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 août 2005, vol. 432, fol. 82, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(088394.3/242/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**CEDOBAR 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GADIO, S.à r.l.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 109.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(088398.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

KALIFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 75.933.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs:
Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2005.

Pour KALIFA S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080501.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

**CEDOBAR 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NIGELLE, S.à r.l.).**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 104.850.

In the year two thousand and five, on the seventeenth of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CG UK DELAWARE MALTA LIMITED, with registered address at 18/2 South Street Valletta VLT 11, Malta, here represented by Mr Herman Boersen, lawyer, with professional address in Luxembourg, 9, rue Schiller, by virtue of a proxy given on August 17, 2005.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:
- That it is the sole current partner of NIGELLE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated by deed of the undersigned notary, on December 9, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 212 of March, 9, 2005.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to amend the Company's name into CEDOBAR 3, S.à r.l. and to amend Article 4 of the Articles of Association as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name CEDOBAR 3, S.à r.l.»

Second resolution

The sole partner decides to appoint the following persons as additional managers of the Company for an undetermined period, each of them being duly authorized to represent the Company by its sole signature:

- Dang Phan, born on March 11, 1961 in Ho-Chi-Minh City, Vietnam, with professional address at 75 East 55th Street, New York, NY 10022 USA;

- Mark Roerink, born on January 9, 1974 in Amsterdam, the Netherlands, with professional address at Herengracht 206-216, 1016 BS Amsterdam, the Netherlands;

- Daniel Felsenthal, born on July 3, 1974 in Hilversum, the Netherlands, with professional address at Herengracht 206-216, 1016 BS Amsterdam, the Netherlands.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le dix-sept août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CG UK MALTA LIMITED, avec siège social au 18/2 South Street, Valletta, VLT 11, Malta, ici représentée par Monsieur Herman Boersen, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 9, rue Schiller, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 août 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société NIGELLE, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 212 du 9 mars 2005.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société en CEDOBAR 3, S.à r.l. et de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La Société aura la dénomination CEDOBAR 3, S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes comme gérants supplémentaires pour une durée indéterminée, chacun d'eux étant autorisé à engager la Société par sa signature individuelle:

- Dang Phan, né le 11 mars, 1961 à Ho-Chi-Minh City, Vietnam, avec adresse professionnelle au 75 East 55th Street, New York, NY 10022 USA;

- Mark Roerink, né le 9 janvier 1974 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à Herengracht 206-216, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas;

- Daniel Felsenthal, né le 3 juillet 1974 à Hilversum, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à Herengracht 206-216, 1016 BS Amsterdam, Pays-Bas.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 août 2005, vol. 432, fol. 82, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(088389.3/242/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

**CEDOBAR 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. NIGELLE, S.à r.l.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 104.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(088391.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2005.

DEEPINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 80.505.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour DEEPINVEST S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00462. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080506.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

DEALINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 80.312.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour DEALINVEST HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2005, réf. LSO-BI00477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080504.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

NATEXIS-CAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 85.137.

L'an deux mille cinq, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATEXIS-CAPE S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 85.137), ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («le Mémorial»), numéro 566 du 11 avril 2002, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial numéro 484 du 24 mai 2005.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric Biren, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Maud Martin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Manuel Gavin, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent trente-cinq mille six cent cinquante (235.650) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Modification de la dernière phrase du dernier paragraphe (iii) de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Ainsi, tout montant figurant à la réserve légale excédant le minimal requis par la loi sera distribué au même titre que les Revenus Distribuables.»

2. Réduction du capital social à concurrence de deux cent soixante-douze mille deux cent cinquante euros (272.250,-), pour le ramener de son montant actuel de deux millions trois cent cinquante-six mille cinq cents euros (EUR 2.356.500,-) à celui de deux millions quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 2.084.250,-) par l'annulation de vingt-six mille huit cents (26.800) actions A3, deux cents (200) actions C3 et deux cent vingt-cinq (225) actions D3.

3. Création de quatre catégories d'actions supplémentaires A10, D10, E10 et C0 et détermination des leurs droits respectifs.

4. Renomination de neuf mille sept cent quatre-vingt-douze (9.792) actions A8 en actions A10, quatre-vingt-trois (83) actions D8 en actions D10 et vingt-cinq 25 actions E8 en E10.

5. Augmentation du capital social à concurrence de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel - après réduction de capital - de deux millions quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 2.084.250,-) à celui de deux millions quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 2.085.250,-) par la création et l'émission de cent (100) actions nouvelles C10 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

6. Souscription et libération des actions nouvelles par versements en espèces.

7. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dernière phrase du dernier paragraphe (iii) de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Ainsi, tout montant figurant à la réserve légale excédant le minimum requis par la loi sera distribué au même titre que les Revenus Distribuables.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de deux cent soixante-douze mille deux cent cinquante euros (272.250,-), pour le ramener de son montant actuel de deux millions trois cent cinquante-six mille cinq cents euros (EUR 2.356.500,-) à celui de deux millions quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 2.084.250,-) par l'annulation de vingt-sept mille deux cent vingt-cinq (27.225) actions propres détenues par la société, et se décomposant comme suit:

- vingt-six mille huit cents (26.800) actions A3, deux cents (200) actions C3 et deux cent vingt-cinq (225) actions D3, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée décide de créer quatre (4) catégories d'actions supplémentaires A10, D10, E10 et C10: Leurs droits respectifs sont plus amplement déterminés dans les statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de renommer:

- neuf mille sept cent quatre-vingt-douze (9.792) actions A8 détenues par NATEXIS PRIVATE EQUITY, une société de droit français, ayant son siège social à Paris VII, 5-7, rue de Montessuy, en actions A10 et d'annuler neuf mille sept cent quatre-vingt-douze (9.792) actions A8;

- quatre-vingt-trois (83) actions D8 détenues par NAMETREE CONSULTORES E SERVICOS LDA., ayant son siège à rua Dr. Brito câmara 20, Funchal, Madeira (Portugal), en actions D10 et d'annuler quatre-vingt-trois (83) actions D8,

- vingt-cinq (25) actions E8 détenues par FACETIME CONSULTORES E SERVICOS LDA, ayant son siège à rua Dr. Brito câmara 20, Funchal, Madeira (Portugal), en actions E10 et d'annuler vingt-cinq (25) actions E8.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel - après réduction de capital - de deux millions quatre-vingt-quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 2.084.250,-) à celui de deux millions quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 2.085.250,-) par la création et l'émission de cent (100) actions nouvelles C10 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des cent (100) actions nouvelles C10 présentement émises Monsieur Simone Cimino, administrateur de sociétés, demeurant à Monza (Milan-Italie), Via Frisi, 22.

Intervention - Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Simone Cimino, prénommé,

ici représenté par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une des procurations dont question ci-avant,

laquelle déclare souscrire les cent (100) actions C10 nouvellement émises et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de mille euros (EUR 1.000,-), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts de la société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions quatre-vingt-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 2.085.250,-) divisé en deux cent huit mille cinq cent vingt-cinq (208.525) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, réparties comme suit:

29.673 actions A0,
44.900 actions A2,
23.450 actions A4,
18.590 actions A5,
32.615 actions A6,
26.399 actions A7,
19.858 actions A8,
102 actions A9,
9.792 actions A10,
100 actions C2,
100 actions C4,
100 actions C5,
100 actions C6,
200 actions C7,
100 actions C8,

100 actions C9,
100 actions C10
375 actions D2,
196 actions D4,
156 actions D5,
275 actions D6,
224 actions D7,
167 actions D8,
2 actions D9,
83 actions D10,
113 actions E2,
59 actions E4,
47 actions E5,
83 actions E6,
67 actions E7,
50 actions E8,
1 action E9,
25 actions E10,
168 actions R,
155 actions S.

Le capital social autorisé est fixé à trois millions (3.000.000,-) d'euros représenté par trois cent mille (300.000) actions, toutes catégories confondues, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-). En conséquence, le Conseil d'Administration est habilité à procéder à l'augmentation du capital social, dans la limite de ce montant et du nombre d'actions nouvelles corrélatif à créer, conformément aux dispositions prévues au paragraphe (iii) de l'article 4.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en français suivi d'une version anglaise. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Suit la traduction en langue anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and four, on the fourteenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of NATEXIS-CAPE S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 85.137), having its registered office at L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on December 21, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations («the Mémorial»), number 566 of April 11, 2002, the articles of incorporation of which have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on December 22, 2004, published in the Mémorial number 484 of May 24, 2005.

The Meeting is presided over by Mr Eric Biren, company director, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Maud Martin, private employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Manuel Gavin, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. As appears from the attendance list, the two hundred and thirty-five thousand six hundred and fifty (235,650) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of the last sentence of the last paragraphe (iii) in article 4 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«Accordingly, any amount in the legal reserve in excess of the minimum amount required by law will be distributed in the same manner as the Distributable Profits.»

2. Decrease of the share capital by an amount of two hundred and seventy-two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 272,250,-) in order to bring it from its present amount of two million three hundred and fifty-six thousand five hundred Euro (EUR 2,356,500,-) down to two million eighty-four thousand two hundred and fifty Euro (EUR 2,084,250,-) by cancellation of twenty-six thousand eight hundred (26,800) shares A3, two hundred (200) shares C3 and two hundred and twenty-five (225) shares D3.

3. Creation of four additional classes of shares A10, D10, E10 and C10 and determination of their respective rights.

4. Renumbering of nine thousand seven hundred and ninety-two (9,792) shares A3 in shares A10, eighty-three (83) shares D8 in shares D10 and twenty-five (25) shares E8 in shares E10.

5. Increase of the share capital by an amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-), in order to raise it from its present amount - after decrease of capital - of two million eighty-four thousand two hundred and fifty Euro (EUR 2,084,250.-) up to two million eighty-five thousand two hundred and fifty Euro (EUR 2,085,250.-), by the issue of one hundred (100) new shares C10 having a par value of ten Euro (EUR 10.-).

6. Subscription of the new shares and payment in cash.

7. To amend subsequently Article 3 of the articles of incorporation.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to amend the last sentence of the last paragraphe (iii) in article 4 o the articles of incorporation so as to read as follows:

«Accordingly, any amount in the legal reserve in excess of the minimum amount required by law will be distributed in the same manner as the Distributable Profits.»

Second resolution

The meeting decides to decrease the share capital by an amount of two hundred and seventy-two thousand two hundred and fifty Euro (EUR 272,250.-) in order to bring it from its present amount of two million three hundred and fifty-six thousand five hundred Euro (EUR 2,356,500.-) down to two million eighty-four thousand two hundred and fifty Euro (EUR 2,084,250.-) by the cancellation of twenty-seven thousand two hundred and twenty-five (27,225) own shares held by the company and divided into:

- twenty-six thousand eight hundred (26,800) shares A3, two hundred (200) shares C3 and two hundred and twenty-five (225) shares D3.

Third resolution

The meeting resolves to create four new classes of shares A10, D10, E10 and C10. There respective rights are determined in the Articles of Incorporation.

Fourth resolution

The meeting decides to rename:

- nine thousand seven hundred and ninety-two (9,792) shares A8 held by NATEXIS PRIVATE EQUITY, a company organised under French Law, with registered office in Paris VII, 5-7, rue de Montessuy, in shares A10 and to cancel nine thousand seven hundred and ninety-two (9,792) shares A8,

- eighty-three (83) shares D8 held by NAMETREE CONSULTORES E SERVICOS LDA, having its registered office in rua Dr. Brito câmara 20, Funchal, Madeira (Portugal), in shares D10 and to cancel eighty-three (83) shares D8,

- twenty-five (25) shares E8 held by FACETIME CONSULTORES E SERVICOS LDA, having its registered office in rua Dr. Brito câmara 20, Funchal, Madeira (Portugal), in shares E10 and to cancel (25) shares E8.

Fifth resolution

The meeting resolves to increase the share capital by an amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-), in order to raise it from its present amount - after decrease of capital - of two million eighty-four thousand two hundred and fifty Euro (EUR 2,084,250.-) up to two million eighty-five thousand two hundred and fifty Euro (EUR 2,085,250.-), by the issue of one hundred (100) new shares C10 having a par value of ten Euro (EUR 10.-).

Sixth resolution

The meeting after having stated that the existing shareholders waived their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the one hundred (100) new shares C10 Mr Simone Cimino, company director, residing in Monza (Milano-Italy), Via Frisi 22.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon there appeared:

Mr Simone Cimino, prenamed,

here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of one of the proxies as aforementioned,

and declare to subscribe to the one hundred (100) new shares C10 and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of one thousand Euro (EUR 1,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article three of the articles of incorporation so as to read as follows:

«**Art. 3.** The share capital is fixed at two million eighty-five thousand two hundred and fifty Euro (EUR 2,085,250.-), divided into two hundred and eight thousand five hundred and twenty-five (208,525) shares each having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, divided as follows:

29,673 A0 shares,

44,900 A2 shares,

23,450 A4 shares,

18,590 A5 shares,

32,615 A6 shares,

26,399 A7 shares,
19,858 A8 shares,
102 A9 shares,
9,792 A10 shares
100 C2 shares,
100 C4 shares,
100 C5 shares,
100 C6 shares,
200 C7 shares,
100 C8 shares,
100 C9 shares,
100 C10 shares
375 D2 shares,
196 D4 shares,
156 D5 shares,
275 D6 shares,
224 D7 shares,
167 D8 shares,
2 D9 shares,
83 D10 shares
113 E2 shares,
59 E4 shares,
47 E5 shares,
83 E6 shares,
67 E7 shares,
50 E8 shares,
1 E9 share,
25 E10 shares
168 R shares,
155 S shares.

The authorised share capital of the Company is fixed at three million Euro (EUR 3,000,000.-), divided into three hundred thousand shares (300,000) shares, irrespective of their class, each having a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) As a consequence, the Board of Directors is duly empowered to increase the share capital of the Company up to the amount of this authorised share capital and the number of new shares to be issued accordingly in compliance with paragraph (iii) of article 4.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: E. Biren, M. Martin, M. Gavin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 25 juillet 2005, vol. 432, fol. 52, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(086923.3/242/286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

NATEXIS-CAPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 85.137.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 septembre 2005.

H. Hellinckx.

(086925.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

CPI CAPITAL PARTNERS FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 109.948.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance qui s'est tenu le 21 juillet 2005

Lors du Conseil de Gérance de CPI CAPITAL PARTNERS FINANCING, S.à r.l. («la société») du 21 juillet 2005, il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, et ce avec un effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juillet 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(080513.3/710/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

ARCELOR RPS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2005 ainsi que les documents s'y rapportant, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01384, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARCELOR RPS, Société à responsabilité limitée

Signature

(080532.3/571/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

PIEMME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 14.177.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PIEMME INTERNATIONAL S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 14.177, constituée suivant acte notarié en date du 21 septembre 1976, publié au Mémorial C numéro 249 du 9 novembre 1976, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1218 du 17 août 2002,

dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 février 2005, publié au Mémorial C numéro 647 du 4 juillet 2005,

ayant un capital social d'un million cent douze mille euros (1.112.000,- EUR), représenté par deux cent quinze mille cent vingt-sept (215.127) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.

4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. De Bernardi, A. Thill, M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2005, vol. 534, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2005.

J. Seckler.

(086945.3/231/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

SOCIETE D'ALIMENTATION, ANCIENNEMENT EDMOND MULLER,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 252, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 15.736.

Constituée par-devant M^e Tony Neumann, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 janvier 1957, acte publié au Mémorial C n° 10 du 19 février 1957, modifiée par acte sous seing privé en date du 10 octobre 2001. l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 500 du 29 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2005, réf. LSO-BI00807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 2 septembre 2005.

Pour SOCIETE D'ALIMENTATION, ANCIENNEMENT EDMOND MULLER

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(080535.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

ARCELOR INTERNATIONAL EXPORT, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 6.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 tels qu'approuvés par l'Assemblée générale ordinaire du 8 juin 2005 ainsi que les documents s'y rapportant, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2005, réf. LSO-BI01387, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARCELOR INTERNATIONAL EXPORT, Société Anonyme

Signature

(080533.3/571/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

LSF JAPAN HOTEL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 110.547.

In the year two thousand and five, on the ninth of September.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Francine Ewers, attorney, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 8 September 2005,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited company (société à responsabilité limitée) denominated LSF JAPAN HOTEL INVESTMENTS, S.à r.l. (the Company), not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 7 September 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary meeting is regularly constituted and that it may validly decide on its agenda, which the Sole Shareholder has previously perused. This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 15,000 (fifteen thousand Euro) by an amount of EUR 1,017,000 (one million seventeen thousand Euro) to an amount of EUR 1,032,000 (one million thirty-two thousand Euro) by the issuance of 8,136 (eight thousand one hundred thirty-six) new shares with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each and to pay a share premium of EUR 31.20 (thirty-one Euro and twenty cents).

All the 8,136 (eight thousand one hundred thirty-six) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the issue premium has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 1,017,031.20 (one million seventeen thousand thirty-one Euro and twenty cents) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares corresponding to 8,256 (eight thousand two hundred fifty-six) shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution the Sole Shareholder of the Company decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

«**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,032,000 (one million thirty-two thousand Euro) represented by 8,256 (eight thousand two hundred fifty-six) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred twenty-five Euro) each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuf septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay (l'Associé Unique), ici représentée par Mlle Francine Ewers, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 septembre 2005,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF JAPAN HOTEL INVESTMENTS, S.à r.l. (la Société), pas encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 septembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associée Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour, duquel il déclare avoir eu préalablement connaissance. Ceci ayant été déclaré, l'Associée Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 15.000 (quinze mille euros) par un montant de EUR 1.017.000 (un million dix-sept mille euros) à un montant de EUR 1.032.000 (un million trente-deux mille euros) par l'émission de 8.136 (huit mille cent trente-six) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et de payer une prime d'émission de EUR 31,20 (trente et un euros et vingt cents).

Toutes les 8.136 (huit mille cent trente-six) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par l'Associée Unique, de sorte que la somme de EUR 1.017.031,20 (un million dix-sept mille trente et un euros et vingt cents) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital l'Associée Unique détient la totalité des 8.256 (huit mille deux cent cinquante-six) parts sociales de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

«**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.032.000 (un million trente-deux mille euros) représenté par 8.256 (huit mille deux cent cinquante-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Ewers, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2005, vol. 149S, fol. 88, case 3. – Reçu 10.170,31 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(087084.3/230/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

VALURA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 28.582.

Le bilan rectifié et le compte de profits et pertes au 30 juin 2004, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 2005, réf. LSO-BI01208, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2005.

Pour VALURA S.A., Société Anonyme Holding

J. Claeys

Administrateur

(080559.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

HENDRADON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.554.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 septembre 2005

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Pascale Mariotti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2005, réf. LSO-BI01540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080538.3/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

**U.F.F. (UNION FIDUCIAIRE ET FISCALE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. U.F.F. UNION FIDUCIAIRE ET FINANCIERE S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.317.

L'an deux mille cinq, le six septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Henri Vanherberghen, expert comptable, demeurant au 78, rue Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique, ici représenté par Madame Eveline Karls-Micarelli, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 septembre 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée U.F.F. (UNION FIDUCIAIRE ET FISCALE), S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 42.317, constituée originellement sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 110 du 13 mars 1993.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 564 du 15 octobre 1997.

- Le capital social était antérieurement à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant eu une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

- En vertu d'une première cession de parts sous seing privé datée du 9 mars 2005, enregistrée à Luxembourg-Sociétés le 8 juin 2005, référence LSO-BF02194, Monsieur Jean-Albert Boon, avocat, demeurant à B-1332 Rixensart, a cédé toutes les 400 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Francis Hoogewerf, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

- En vertu d'une deuxième cession de parts sous seing privé datée du 7 juin 2005, enregistrée à Luxembourg-Sociétés le 8 juin 2005, référence LSO-BF02199, Monsieur Francis Hoogewerf, préqualifié, a cédé toutes les 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Henri Vanherberghen, préqualifié.

Ces cessions ont été effectuées avec l'accord de la Société et, pour autant que de besoin, acceptées par le gérant de la Société.

Suite à ces cessions, les parts sociales dans la Société sont désormais toutes attribuées à Monsieur Henri Vanherberghen, préqualifié.

- Le comparant étant ainsi devenu propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte que ledit capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68).

Deuxième résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de cinq euros trente-deux cents (EUR 5,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68) à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) sans émission de parts sociales nouvelles.

Le montant de cinq euros trente-deux cents (EUR 5,32) a été entièrement libéré en espèces par le seul associé, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

La valeur nominale des parts sociales est fixée à vingt-cinq euros (EUR 25,-) et en conséquence le nombre des parts sociales est réduit de cinq cents (500) à quatre cent quatre-vingt-seize (496).

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Karls-Micarelli, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2005, vol. 150S, fol. 2, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(087089.3/230/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

**U.F.F. (UNION FIDUCIAIRE ET FISCALE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. U.F.F. UNION FIDUCIAIRE ET FINANCIERE S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.317.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1459 du 6 septembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(087090.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

CRANBOURNE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 103.502.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des Associés tenue au siège social le 31 mars 2005

L'Assemblée a décidé;

1. De réélire:

- Monsieur Eric Biren, Gérant A;
- Monsieur Vincent Goy, Gérant A;
- Monsieur Fabrice Collin, Gérant A;
- Monsieur Alfred Lang, Gérant B;
- Monsieur Robert Becker, Gérant B;

pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés devant approuver les comptes annuels de l'année se clôturant au 31 décembre 2005;

2. De réélire KPMG AUDIT LUXEMBOURG, réviseur d'entreprises, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés devant approuver les comptes annuels de l'année se clôturant au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

CRANBOURNE INVESTMENTS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2005, réf. LSO-BI01679. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080543.3/984/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

STORMONT INVESTMENTS LLP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.147.840.800,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 104.008.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des Associés tenue au siège social le 31 mars 2005

L'Assemblée a décidé;

1. De réélire:

- Monsieur Eric Biren, Gérant A;
- Monsieur Vincent Goy, Gérant A;
- Monsieur Fabrice Collin, Gérant A;
- Monsieur Alfred Lang, Gérant B;
- Monsieur Robert Becker, Gérant B;

pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés devant approuver les comptes annuels de l'année se clôturant au 31 décembre 2005;

2. De réélire KPMG AUDIT LUXEMBOURG, réviseur d'entreprises, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés devant approuver les comptes annuels de l'année se clôturant au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

STORMONT INVESTMENTS LLP

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06735. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080548.3/984/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2005.

ACTIVE CONSULTING FOR TECHNICAL EQUIPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 110.821.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Josua Wutz, agent immobilier, demeurant à L-3448 Dudelange, 29, rue Dicks.
- 2.- Monsieur Sidney Schamburger, ingénieur technicien en génie civil, demeurant à L-6834 Biwer, 5, Kiirchestrooss.
- 3.- Monsieur Wolfgang Feit, technicien en électronique, demeurant à D-54298 Welschbillig, 19, In der Haag.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'audit de tous les équipements techniques d'immeubles construits et ou à construire,
- l'audit et la surveillance active des contrats d'entretien des équipements techniques,
- l'évaluation immobilière et de leurs équipements techniques,
- la gestion technique d'immeubles construits.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de ACTIVE CONSULTING FOR TECHNICAL EQUIPMENT, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Bridel.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Josua Wutz, agent immobilier, demeurant à L-3448 Dudelange, 29, rue Dicks, quarante-deux parts sociales	42
2.- Monsieur Sidney Schamburger, ingénieur technicien en génie civil, demeurant à L-6834 Biber, 5, Kiirches-trooss, quarante-deux parts sociales	42
4.- Monsieur Wolfgang Feit, technicien en électronique, demeurant à D-54298 Welschbillig, 19, In der Haag, quarante-deux parts sociales	42
Total: cent vingt-six parts sociales	126

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9.

Cession de parts

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés sous réserve du droit de préemption ci-après stipulé.

Si un associé se propose de céder tant à titre gratuit qu'à titre onéreux tout ou partie de ses parts sociales, il doit les offrir préalablement à tous ses co-associés. L'importance des parts offertes aux co-associés doit se faire proportionnellement à leur participation dans la société. Ladite offre faite aux co-associés devra se faire au moins trois (3) mois avant la fin de l'exercice en cours.

A défaut d'accord sur le prix après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession, le ou les associés cédants et le ou les associés cessionnaires désigneront chacun un expert destiné à les départager pour fixer la valeur de cession, en se basant sur le bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou des deux dernières années(s).

Le ou les gérants communiquent par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou céder leurs parts sociales au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts sociales, les parts sociales à céder seront offertes aux associés cessionnaires en proportion de leur participation dans la société. Le silence de la part des associés pendant ledit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

Transmission de parts pour cause de décès

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés survivants, sauf si les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers ou les bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréées et qui n'ont pas trouvé un cessionnaire réunissant les conditions requises, peuvent provoquer la dissolution anticipée de la société, trois mois après une mise en demeure signifiée aux gérants par exploit d'huissier et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Toutefois, pendant ledit délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, sous réserve de la prescription de la dernière phrase de l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales (qui prévoit que dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale), soit par un tiers agréé par eux, soit par la société elle-même, lorsqu'elle remplit les conditions exigées pour l'acquisition par une société de ses propres titres.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule suivant la procédure ci-avant établie.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Toute cession de parts sociales doit, sous peine de nullité, être acceptée par la société.

Les dispositions ci-dessus sont applicables à toutes cessions de parts sociales à titre gratuit ou à titre onéreux.

La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque ainsi que l'apport des parts sociales comme contre-valeur d'une fraction ou de la totalité du capital, dans le capital d'une société, sont interdites sans l'accord des associés statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartient, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cent dix euros (EUR 910,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Le nombre de gérants est fixé à deux.

2.- Est nommé gérant technique de la société pour disposer de l'autorisation de faire le commerce, pour une durée indéterminée:

Monsieur Sidney Schamburger, ingénieur technicien en génie civil, demeurant à L-6834 Biwer, 5, Kiirchestrooss.

3.- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:

Monsieur Wolfgang Feit, technicien en électronique, demeurant à D-54298 Welschbillig, 19, In der Haag.

4.- La société est engagée par la signature individuelle d'un des gérants pour tous les engagements inférieurs au montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Les signatures conjointes des deux gérants sont obligatoires pour tous les engagements dépassant le montant de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

5.- Le siège social de la société est établi à L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, ate qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, pré-noms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Wutz, S. Schamburger, W. Feit, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 27 septembre 2005, vol. 360, fol. 31, case 8. – Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 octobre 2005.

H. Beck.

(087107.3/201/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.